



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### **Demande de dérogation mineure**

(Article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*)

Lors de la séance du conseil du **mardi 11 décembre 2018 à 19 h 30**, ce dernier statuera sur une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au **1376, chemin Sainte-Angélique**, (lot numéro 3 505 634 au cadastre du Québec).

La nature et les effets de la dérogation demandée sont de diminuer la superficie minimale de terrain exigée pour un terrain localisé dans la zone A\*-178. Cela est requis afin de détacher un lot résidentiel d'un lot agricole existant. Plus particulièrement selon la réglementation, la superficie exigée est de 4 930 m<sup>2</sup>. Or, celle-ci serait plutôt de 1 853,7 m<sup>2</sup>.

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure peut se faire entendre du conseil lors de la séance ci-dessus mentionnée. Cette dernière aura lieu à l'hôtel de ville situé au 1960, chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare.

Le Service de l'urbanisme peut être contacté pour tout renseignement additionnel, soit par courriel à [mbaril@ville.saint-lazare.qc.ca](mailto:mbaril@ville.saint-lazare.qc.ca) ou par téléphone au 450 424-8000, poste 241.

---

**Nathaly Rayneault**, avocate – MPA, LLM  
Greffière et directrice  
Service du greffe et du contentieux

Notre ☎ : 0630 400 (39 966)

Z:\0600 - UZ\0630 - Aménagement (local)\0630-400 - DM\39966\_1376, Ste-Angélique - diminuer superficie minimale du terrain\Avis public\2018-11-19\_AP version SGC.docx